

Proposition d'allocation d'une subvention de CHF 100.- aux habitant-e-s âgé-e-s entre 25 et 30 ans au titre d'aide à l'achat d'un abonnement annuel TPG.

Membres présents : René Gisiger, Bénédicte de Raemy, Patrick Rellstab, Anouk Bellaoud-Meylan, Ivan Martignoni, Valentin Savigny, Christian Cheyroux (Pdt)

Membres excusés : Alan Torselletti, Olivier Scheib,

Superviseur : Fernand Savigny

PV : M. Cupillard

Séance : 2024-10-31

Présentation : M. Gisiger souhaite proposer que la commune verse une allocation de CHF 100.- à chaque habitant-e de la commune âgé-e entre 25 et 65 ans à l'achat d'un abonnement des TPG dès le 1er janvier 2025. Sa réflexion s'appuie sur différentes considérations :

- la nécessité de contribuer à la réduction du trafic routier dans le canton de Genève,
- la hausse des charges incombant aux adultes, notamment les jeunes sortant de chez leurs parents,
- les réductions TPG des moins de 25 ans et des plus de 60 ans et l'actuelle politique genevoise en la matière,
- la suppression des cartes journalières CFF,
- le précédent refus du conseil municipal concernant l'allocation d'une subvention de CHF 100.- aux usager-ère-s des transports publics genevois âgé-e-s entre 25 et 35 ans, dans une enveloppe estimée à ~ CHF 8'000,-.

Traitement : Considérant notamment la pertinence de promouvoir l'usage des transports publics et les moyens limités communaux, la discussion entre les membres et l'apport de données par Fernand Savigny permet à la commission d'aborder beaucoup de facettes de la problématique, et au bout d'~1h d'échanges, sans autre nouvel aspect pressenti, le vote est annoncé.

Décision : A l'unanimité des membres présents, la commission décide que la commune :

- Alloue dès janvier 2025 une subvention de CHF 100.- aux jeunes adultes de 25 à 30 ans achetant un abonnement annuel, pour les inciter à effectuer leur déplacement en transport public, dans une enveloppe estimée à ~ CHF 8'000,-.
- La reconduction de cette allocation pourra être effectuée au regard des résultats fournis par les TPG concernant l'évolution du nombre d'abonné-e-s 25-30 ans et celle des nombres de montées/descentes.

La commission propose au Conseil Municipal d'approuver cette décision des commissaires et ainsi contribuer à un meilleur usage des transports publics.
